



Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté la résolution approuvant le projet particulier suivant :

| Objet | Adoption Entrée en vigueur |
|---|-------------------------------|
| Projet particulier PPVL-2023-14 visant à permettre une habitation multifamiliale de structure isolée comportant 5 logements au 1502, rue Saint-Paul (district de LeMoynes-de Jacques-Cartier) | 12 mars 2024 18 avril 2024 |

2. Une copie de ce projet particulier peut être consultée sur www3.longueuil.quebec/projets-particuliers-arrondissements ou en faisant une demande à greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 8 mai 2024.

Véronica Mollica

Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil